



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et des ressources
humaines

Office du personnel de l'Etat

Direction de l'évaluation et du système de
rémunération

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
01.03.1997	01.03.2023	01.03.1997

1. Dénomination de la fonction	Code fonction
Gestionnaire RHT, ICI, INTEMP - CCGC	5.10.016

2. But de la fonction

Procéder à l'instruction et au suivi des dossiers liés à la réduction du temps de travail (RHT), aux faillites (ICI) et aux intempéries (INTEMP) et concernés par la loi sur le travail au noir (LTN). Récolter les éléments pertinents en les analysant et en les coordonnant.

Informier et consulter les assuré-e-s et/ou les entreprises sur leurs droits et devoirs.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment d'/de :

- procéder à la constitution et au suivi des dossiers RHT, ICI, INTEMP; instruire les dossiers des entreprises et des assuré-e-s dans le but de leur verser les indemnités RHT, INTEMP ou ICI dans les délais impartis et conformément aux lois et directives du SECO;
- rédiger toute décision découlant de la LACI; les reconsidérer cas échéant;
- recevoir et simplifier les démarches administratives des employé-e-s touché-e-s par une faillite; cas échéant, se rendre dans l'entreprise afin de fournir des explications quant aux démarches à entreprendre;
- entretenir une collaboration avec l'office des faillites afin de consulter et contrôler les états de collocation des faillites;
- effectuer des recherches auprès des différentes institutions d'assurances sociales afin de déterminer les montants de cotisation à appliquer;
- effectuer le traitement informatique de l'ensemble des prestations versées par la Caisse;
- analyser et instruire les conflits liés au paiement des allocations familiales versées amorties;
- soutenir le service Prestations IC;
- assurer cas échéant d'autres tâches à la demande du supérieur hiérarchique.

4. Exigences

Maturité professionnelle assortie d'une expérience professionnelle préalable de plusieurs années dans le domaine considéré.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	I	D	I	A	G	Cl. max. 15
Points	34	13	49	5	41	Total 142